

Conditions d'admission

Les cinq conditions à remplir pour rejoindre le Réseau



Outre l'adhésion volontaire et la signature de la charte morale, l'admission au Réseau est soumise aux conditions suivantes.

1

Statut professionnel

Être agriculteur de façon professionnelle, à titre principal ou secondaire.

2

Ancrage territorial

Avoir son siège d'exploitation et sa principale zone de production sur le territoire du Parc naturel régional de Chartreuse.

3

Engagement éthique

Adhérer à la charte morale du Réseau des Fermes de Chartreuse et s'engager à faire vivre ses valeurs.

4

Volonté de partage

S'engager à participer à la vie du Réseau à travers ses réunions et ses échanges, en y contribuant par son expérience et son savoir-faire.

5

Rattachement à l'Association des Agriculteurs de Chartreuse

Adhérer formellement à l'Association des Agriculteurs de Chartreuse, qui veille au respect des principes fondateurs du Réseau.

Ces cinq conditions sont cumulatives. Elles ne comportent aucune exigence sur le mode de production : le Réseau est fédérateur, non normatif.